

Emprunt du matériel de falaise: RÈGLEMENT

- Le matériel de falaise, propriété de l'US.Ivry Montagne-Escalade, est utilisé prioritairement pour les activités collectives de la section.
- Il sera prêté le mercredi précédent, et devra être rendu le mercredi suivant la sortie.
- Il peut être utilisé par les adhérents à jour de leur cotisation.
- Éventuellement, il peut être prêté ou loué à des organismes prenant des initiatives de découverte ou de développement de la Montagne ou de l'Escalade. Ceci sera effectué après la signature d'une convention particulière "collectivité".
- Le matériel est sous la responsabilité de l'emprunteur qui assure la conservation en l'état et le remplacement en cas de perte ou de vol.
- La distribution et la réintégration du matériel ont lieu aux jours et horaires fixés.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre au mur le mercredi précédent de votre sortie, vous pouvez vous diriger vers un des référents pour convenir d'une autre date.

Liste des référents:

Florence



Jean-Luc



Sandrine



Céline S.



Cédric



Sophie



Philipp

